

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries

Québec



Direction générale

PROCÈS-VERBAL

DATE : mardi 12 mai 2026

HEURE : 18 h 45

LIEU : Bibliothèque



école des
SENTIERS

Présences			
Line Murray	Directrice	Olivia Armishaw	Élève (<i>présidente</i>)
Édith Gauthier	Parent (<i>présidente</i>)	Yasmine Nait-Chabane	Élève (<i>vice-présidente</i>)
Annie Létourneau	Parent (<i>vice-présidente</i>)	Dave Bérubé	Parent
Annie Lagacé	Enseignante	Dominique Joyal	Parent
Bruno Boucher	Enseignant	Inouk Tremblay-Desmeules	Parent
Émilie Thibault	Enseignante	Marta Gago	Parent
Isabelle Beaudet	Enseignante	Dany Blanchet	Parent du public
Léonie Milhomme	Enseignante		
Magalie Ndion	Technicienne en éducation spécialisée		
Myriam Nadeau	Psychoéducatrice		
Absences			
Karyne St-Pierre	Enseignante	Nori Okamoto	Parent substitut
Mamadi Fatoumata Cissé	Parent (<i>représentant : comité de parents</i>)	Sylvain Leblanc	Parent
Claudia Felteau	Parent substitut		

Sujets	Discussions	Suivis	Résolutions
1. Ouverture de la séance;	Madame Édith Gauthier, présidente, procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue à tous et vérifie que le quorum est atteint. Madame Mélanie Daudelin fait fonction de secrétaire.		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

<p>2. Adoption de l'ordre du jour;</p>	<p>La présidente donne lecture de l'ordre du jour.</p> <p>Compte tenu que le calendrier scolaire pour la prochaine année scolaire ne se doit pas d'être présenté aux membres du CE, il est convenu de retirer le point <i>13.2 Calendrier scolaire 2026-2027</i>.</p> <p>En raison de la présence d'un parent du public et conformément au sujet qu'il souhaite aborder, le point suivant est ajouté dans <i>Question diverses</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>14.1. Horaire de l'école et autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC).</i> Les membres conviennent de traiter ce point avant le point 4. <i>Suivis au procès-verbal de la séance du 24 février 2026.</i> Ainsi, le parent du public pourra quitter la séance par la suite. <p>Dorénavant, pour les prochaines séances, il est convenu de placer le point <i>Questions diverses</i> au début de l'ordre du jour.</p> <p>L'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié est proposée par madame Myriam Nadeau, appuyée par madame Dominique Joyal : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</p>		#CE 25/26-23
<p>3. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2026;</p>	<p>La présidente invite les membres à émettre tout commentaire ou toute correction au sujet du procès-verbal de la séance du 24 février 2026.</p> <p>Tout d'abord, un membre indique qu'une correction doit être apportée au point 5. <i>Formation obligatoire du conseil d'établissement</i> : nous devrions lire « émettre » plutôt que « émettent » dans la dernière phrase du paragraphe.</p> <p>Ensuite, il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ajouter un suivi au point 11. <i>Information de la direction/Budget lié aux profils et aux concentrations.</i> • D'ajouter le texte « La présidente profite de ce point pour souligner le succès de la cérémonie de remise des diplômes du PEI, tenue le 29 janvier 2026 pour les élèves de la cohorte 2020-2025. Elle adresse ses remerciements tout particulièrement à madame Annie Lagacé pour l'organisation irréprochable, ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui se sont engagées et ont collaboré à la réalisation de cet événement, notamment les élèves bénévoles et les membres de l'équipe-école » au point 11. <i>Information de la direction/Budget lié aux profils et aux concentrations.</i> <p>Sur la proposition de madame Léonie Milhomme, appuyée par monsieur Bruno Boucher, le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 est modifié conformément aux corrections demandées et approuvé à l'unanimité.</p>		#CE 25/26-24
<p>4. Suivis au procès-verbal de la séance du 24 février 2026;</p>	<p>Point 11 : <i>Information de la direction/Budget lié aux profils et aux concentrations</i> :</p>		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

	<p>Comme plusieurs aspects liés au PEI sont actuellement remis en question et laissent croire que le programme rayonne moins qu'auparavant, la direction informe les membres des actions mises en place depuis la dernière séance du CE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail, qui s'est réuni à quatre reprises; • Réalisation d'un sondage destiné à l'ensemble des membres du personnel enseignant afin de recueillir leur opinion sur le PEI. <p>Il est également convenu qu'un sondage soit réalisé auprès des élèves afin de recueillir leur opinion sur le PEI.</p> <p>Pour les tâches d'enseignement de la prochaine année scolaire, des périodes de coordination ont été ajoutées, de sorte qu'il y aura 24 périodes dédiées à la coordination du PEI. Par conséquent, deux membres du personnel enseignant auront le mandat de coordonner le PEI.</p>		
<p>5. Approbation des activités et sorties éducatives;</p>	<p>Le calendrier des activités et des sorties éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie des élèves, ou impliquant un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement, est présenté aux membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 mai 2026 (J3) : Spectacle-bénéfice pour la Bouchée généreuse (École du Rock) – 19 h à 21 h - 12 élèves de différents niveaux • 15 mai 2026 (J8) : Dek et soccer (Dek Chauveau) – 13 h à 16 h 15 (midi+P3+P4) - 30 élèves de 1^{re} secondaire (Multisports - gr. 174-01) • 3 juin 2026 (J5) : VNL volleyball Canada (Centre Vidéotron) – 9 h 20 à 13 h 30 (P1+P2+midi) - 65 élèves : 3^e secondaire du PEI + 2^e secondaire du PEI (élèves qui ne participent pas au voyage à Toronto) <p>Un membre s'interroge sur le processus encadrant les activités parascolaires que les élèves peuvent proposer. Il semble que ces derniers ne soient pas suffisamment soutenus dans l'organisation de leurs projets. On se questionne quant à la possibilité pour la Vie étudiante de bonifier son soutien afin de mieux guider les élèves dans leurs démarches, en les aidant par exemple à recruter des membres pour former des équipes sportives.</p> <p>Il est proposé par madame Émilie Thibault, appuyée par madame Annie Létourneau, que les activités et sorties éducatives soient approuvées, telles que présentées; les activités et sorties éducatives sont approuvées à l'unanimité.</p>		<p>#CE 25/26-25</p>
<p>6. Voyage à Paris (automne 2027);</p>	<p>La direction présente la proposition d'un voyage à Paris pour l'année scolaire 2027-2028, prévu du 8 au 15 octobre 2027 (7 jours / 6 nuits). Ce voyage, principalement axé sur les arts, sera organisé par deux enseignantes en arts plastiques et s'adressera à environ 30 élèves de 4^e et 5^e secondaire inscrits en arts plastiques et/ou en projets artistiques. Les principaux objectifs pédagogiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les compétences en observation et en dessin; • Découvrir des œuvres majeures et des lieux artistiques; 		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter différentes techniques (croquis, aquarelle, collage, etc.); • Créer un carnet de voyage artistique. <p>Le coût du voyage sera d'environ 2 800 \$ par élève et comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le billet d'avion (départ de Québec); • Le transport selon l'itinéraire; • L'hébergement en auberge de jeunesse (6 nuits); • Six déjeuners; • Deux soupers; • Les activités et visites inscrites à l'horaire; • Les services d'urgence 24 h/24. <p>Les appels d'offres ont été lancés et les organisateurs sont présentement en attente des soumissions. Aucune approbation n'est requise; les membres sont simplement invités à se prononcer sur cette proposition de voyage. Aucune objection n'est soulevée quant à la poursuite du projet.</p>		
<p>7. Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (2026-2027);</p>	<p>Le document expliquant le plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation 2026-2027 a préalablement été partagé par courriel à l'ensemble des membres.</p> <p>La direction indique qu'une correction doit être apportée à la page couverture du document : nous devrions lire « 2026-2027 » plutôt que « 2025-2026 ». Elle précise que ce document a été révisé par une psychoéducatrice, en collaboration avec des techniciennes en éducation spécialisée (TES).</p> <p>En comparaison avec le plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation de l'an dernier, seules de petites corrections ont été apportées, par exemple des tournures de phrases.</p> <p>La direction informe les membres que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) a décidé de modifier le canevas du document. Par conséquent, celui-ci devra être refait. Le contenu sera simplement adapté au nouveau canevas exigé par le CSSPS.</p> <p>Il est proposé par madame Magalie Ndion, appuyée par monsieur Boucher, de procéder à l'adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence (2026-2027), tel que présenté; le plan de lutte contre l'intimidation et la violence (2026-2027) est adopté à l'unanimité. La version adaptée, mais comportant le même contenu, sera présentée à l'automne prochain.</p>		<p>#CE 25/26-26</p>
<p>8. Services complémentaires 2026-2027;</p>	<p>Dans le cadre de l'analyse des plans d'effectifs, la direction présente une partie de la répartition du personnel pour l'année scolaire 2026-2027.</p> <p>Conseillère/conseiller d'orientation (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 x 40 % : services spécialisés + 60 % régulier; 		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

	<ul style="list-style-type: none"> • 1 x 100 %: régulier <p>Psychoéducatrice/psychoéducateur (4) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 x 100 % : régulier; • 1 x 80 % : régulier; • 1 x 60 % : service Trajectoire + 40 % régulier; • 1 x 80 % : service Perspective + 20 % régulier. <p>Éducatrice/éducateur spécialisé(e) (6 : régulier + 10 : services spécialisés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 x 100 % : 1^{re} secondaire; • 1 x 100 % : 2^e secondaire; • 1 x 100 % : 3^e secondaire; • 1 x 100 % : 4^e et 5^e secondaire; • 1 x 86 % : FMS + tous les niveaux; • 1 x 100 % : Toucan • 4 x 100 % : service Trajectoire (1 par classe); • 2 x 100 % : service Perspective (1 par classe); • 3 x 86 % : service Trajectoire (accompagnement aux stages); • 1 x 100 % : service Perspective (volant). <p>Orthopédagogue (2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 x 100 %. <p>La direction confirme qu'un total de 42 périodes sera consacré à de l'enseignement-ressource transdisciplinaire, ce qui permettra de soutenir davantage l'apprentissage des élèves, en particulier ceux qui présentent des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou de comportement.</p> <p>Au sein de l'administration, la direction informe les membres qu'un poste d'agent de bureau, classe principale, a été aboli. Cette mesure a permis de réinvestir des ressources au profit du soutien aux élèves.</p>		
<p>9. Consultation de la nouvelle politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières;</p>	<p>La direction mentionne que le CSSPS doit consulter les membres des conseils d'établissement avant l'adoption de la nouvelle politique concernant les contributions financières.</p> <p>Les documents n'étant pas disponibles pour cette séance, les membres sont informés qu'ils recevront, dès le lendemain, la résolution relative au lancement de la consultation, une copie du projet de politique ainsi qu'une copie de la politique actuellement en vigueur. Advenant qu'ils aient des commentaires à propos de cette consultation, ils pourront les transmettre directement au Secrétariat général.</p>		
<p>10. Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement;</p>	<p>En l'absence de la directrice, la présidente présente aux membres les critères de sélection de la direction d'établissement et les invite à faire part de leur position ou de proposer, le cas échéant, des suggestions ou des modifications.</p>		<p>#CE 25/26-27</p>

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour assurer que les actions et les décisions soient en lien avec les orientations de l'école, le candidat devra être capable d'adapter son style de gestion et de dégager une vision systémique en tenant compte des enjeux existants et de la culture organisationnelle pour en arriver à des décisions claires, nettes et cohérentes. 2. Afin de soutenir et développer le sentiment d'appartenance à l'école, tant chez le personnel que chez les élèves et les parents, le candidat devra faire preuve, dans sa gestion des ressources humaines, d'une approche collégiale permettant la mobilisation de tous les membres de l'équipe. Cette mobilisation favorisera, entre autres, la rétention du personnel de l'école. 3. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de l'école et d'obtenir les fonds correspondants à la situation réelle, le candidat devra posséder les habiletés nécessaires afin de faire valoir les particularités aux autorités concernées et ainsi assurer l'arrimage entre la livraison des services, la mission éducative et l'agencement des activités et des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation des projets. 4. Pour maintenir l'importance accordée au rendement scolaire, le candidat devra faire preuve d'un regard pédagogique axé sur la réussite de l'ensemble des élèves. De plus, le candidat devra faire preuve d'ouverture d'esprit en ce qui a trait à l'usage des récents développements technologiques adaptant ainsi l'école à la réalité des prochaines cohortes d'étudiants. 5. Afin de favoriser la visibilité de l'école, une plus grande reconnaissance de ses attributs distinctifs, et ainsi assurer la promotion de l'image de marque de l'école, le candidat devra pouvoir identifier, privilégier et entretenir des collaborations, des partenariats et des alliances à l'intérieur et à l'extérieur de son organisation et être en mesure de défendre et faire la promotion des intérêts et de la vision de l'école. <p>Les membres du conseil attestent que les critères de sélection de la direction d'établissement ci-dessus font l'objet d'une résolution.</p>		
<p>11. Information du représentant au comité de parents;</p>	<p>En l'absence de monsieur Mamadi Fatoumata Cissé, représentant au comité de parents, madame Gauthier, présidente, aussi membre substitut au comité de parents, mentionne qu'elle a assisté à la dernière rencontre du comité qui s'est déroulé le 15 avril 2026, durant laquelle divers sujets ont été abordés.</p> <p>Tout d'abord, une présentation générale des nouvelles orientations du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a été faite. Le budget en éducation fait l'objet de plusieurs remaniements : près de 300 mesures ont été regroupées en 29 thèmes. Au cours des prochaines années, un redécoupage et un regroupement des mesures budgétaires sont prévus. Le concept de mutualisation a également été abordé, selon lequel les écoles en surplus de ressources peuvent soutenir celles en déficit, transformant ainsi des enjeux individuels en enjeux collectifs.</p> <p>Ensuite, la Loi sur l'instruction publique, soit l'obligation des 180 jours de classe, a été discutée. Le CSSPS mentionne que, au fil des années, cette règle n'a pas toujours été respectée dans les écoles. La loi est donc remise à l'avant-plan afin d'assurer la conformité au calendrier scolaire et</p>		

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

	<p>de garantir que tous les élèves reçoivent 180 jours de services éducatifs (180 jours de classe, 25 heures d'enseignement par semaine).</p> <p>La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le 3 juin 2026.</p>		
12. Information du parlement étudiant;	<p>Madame Olivia Armishaw, présidente du parlement étudiant, présente les principales activités de la vie étudiante qui se sont déroulées depuis la dernière séance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Début de la saison des sports extérieurs, tels que rugby et flag football; • Voyage au Nicaragua pour les élèves de 5^e secondaire, après deux ans d'organisation; • Participation des élèves de 4^e secondaire au programme YPI (Youth and Philanthropy Initiative); • Défi têtes rasées Leucan qui a permis d'amasser la somme de 5 200 \$ pour soutenir les enfants atteints de cancer; • Tournoi de Génies en herbe, tenu en avril, remporté par le département d'univers social. <p>Madame Yasmine Nait-Chabane, vice-présidente, rapporte une idée qui aurait été proposée par des élèves lors des élections du début de l'année scolaire, soit de permettre aux enseignants de donner leurs cours à l'extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent. Madame Nait-Chabane énumère d'ailleurs différents bienfaits associés à l'enseignement en plein air.</p> <p>La direction précise que les enseignants ont déjà la possibilité de tenir leurs cours à l'extérieur, de façon encadrée et selon leur jugement professionnel. Il est toutefois rappelé qu'ils n'y sont pas tenus. Pour diverses raisons, certains peuvent choisir de demeurer à l'intérieur. La gestion de classe peut représenter un défi et, dans certains cas, il peut être difficile, voire inapproprié, pour certaines classes de se déplacer à l'extérieur.</p> <p>Quant aux emplacements sur les terrains de l'école, ceux-ci sont limités. Il est également rappelé l'importance de ne pas utiliser le terrain synthétique, qui est réservé au football. De plus, un membre du personnel qui désire sortir à l'extérieur avec ses élèves doit impérativement en informer le secrétariat.</p>		
13. Information de la direction;	<p>13.1 Suivi du Projet éducatif</p> <p>Un document est remis à chacun des membres, puis la direction en présente le contenu, dressant un portrait de la réussite des élèves à la suite de la 2^e étape. Les principales préoccupations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 23 % des élèves sont considérés à risque de décrochage scolaire, notamment en raison d'absences, d'échecs ainsi que de difficultés en lecture et en écriture. • 83 % des garçons réussissent en français. Toutefois, en 5^e secondaire, 46 % des garçons sont en échec dans cette matière. • 60 % des garçons réussissent, alors que 40 % ont au moins un échec dans l'une des cinq matières de base (FAMUS). 		

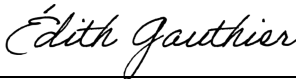
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

	<ul style="list-style-type: none"> • 37 % des élèves ayant un plan d'intervention réussissent, alors que 63 % ont au moins un échec dans l'une des cinq matières de base (FAMUS). L'objectif est d'augmenter le taux de réussite à 60 %. Au total, 263 élèves possèdent un plan d'intervention (PI). • 66 % des élèves issus de l'immigration réussissent. • L'histoire de 3^e secondaire est la matière la moins réussie, avec 87 élèves en échec. Il est à noter que les élèves en échec en histoire de 2^e secondaire peuvent quand même accéder au cours d'histoire de 3^e secondaire. • Les élèves en difficulté en français le sont souvent aussi en histoire. <p>Pour remédier aux préoccupations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de coenseignement; - Révision des pratiques pédagogiques; - Renforcement de la collaboration; - Amélioration des interventions; - Augmentation des services en orthopédagogie. <p><u>13.2 Calendrier scolaire 2026-2027</u> Ce point a été retiré de l'ordre du jour.</p>		
14. Questions diverses;	<p><u>14.1. Horaire de l'école et autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC) :</u> Monsieur Dany Blanchet, père d'une élève fréquentant actuellement l'école secondaire des Sentiers et d'une autre qui la fréquentera l'an prochain, s'informe de la possibilité de devancer la fin des cours de cinq minutes, afin de permettre à son enfant d'arriver à temps à l'autobus du RTC de 16 h 20. Monsieur Blanchet informe les membres qu'un suivi a déjà été effectué auprès du RTC, mais que celui-ci n'a donné aucun retour.</p> <p>La directrice confirme qu'un membre de la direction a vérifié auprès du Service du transport du CSSPS la possibilité d'apporter cette modification à l'horaire de fin des cours, soit de terminer à 16 h 10 plutôt qu'à 16 h 15. Toutefois, pour des raisons logistiques liées aux écoles primaires, il n'est pas possible que l'autobus arrive plus tôt. Par conséquent, en terminant les cours plus tôt tout en maintenant l'horaire actuel des autobus, les élèves devraient attendre plus longtemps leur transport, ce qui entraînerait une augmentation de la surveillance à l'école. Il est rappelé que les élèves sont sous la responsabilité de l'école jusqu'à leur départ pour la maison.</p> <p>Les membres se questionnent sur le nombre d'élèves touchés par cette situation. Considérant que ce nombre n'est peut-être pas élevé, ils entrevoient la possibilité de remettre un billet (dans l'agenda) à l'élève concerné, qui lui permettrait de quitter cinq minutes plus tôt son dernier cours de la journée afin de prendre l'autobus à temps.</p> <p>La direction informe les membres que ce sujet sera abordé lors de la prochaine séance du comité de participation de l'établissement (CPE).</p>	Suivi	

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

15. Date et lieu de la prochaine séance;	La prochaine séance du CE aura lieu le mercredi 10 juin 2026 à 18 h 15, à la bibliothèque.		
16. Clôture de la séance.	L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20 h 18 par madame Marta Gago et madame Thibault, que la séance soit levée.		#CE 25/26-28

Rédaction et correction : Mélanie Daudelin


Édith Gauthier, présidente du CE


Line Murray, directrice